

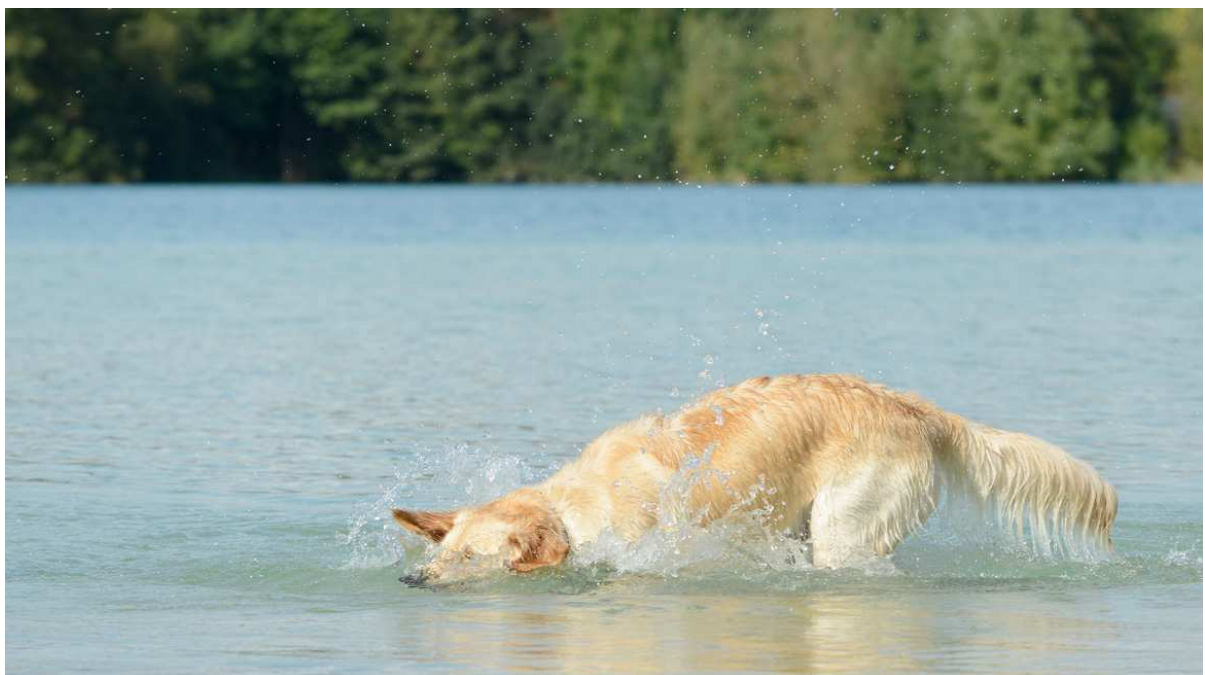
Faisant suite aux divers canaux de renseignement, l'ADCGE 77 est en mesure de vous transmettre cette information : **plusieurs cas de décès de chiens suite à l'absorption de cyanobactéries bactérie dans plusieurs fleuves des départements limitrophes** (voir article joint). De plus nous avons été avertis que plusieurs chiens sont décédés dans le sud Seine et Marne, après c'être baignés dans le Loing. Dans l'attente d'une confirmation ou d'information officielles. **Nous vous recommandons de ne pas chasser avec votre chien dans les eaux stagnantes et dans nos rivières ou des algues prolifères.**

**P.G**

## **CYANOBACTÉRIES : LES DÉCÈS DE CHIENS SE MULTIPLIENT DANS LE CHER ET LA LOIRE.**

Publié le jeudi 24 août 2017

Partager :



Les premiers cas de décès de chiens, survenus peu de temps après s'être baignés, sont apparus début août dans le Cher (la rivière). Rapidement la préfecture a réalisé des analyses et a mis en évidence la présence de cyanobactéries. Ces bactéries se développent à la faveur du soleil (et donc du chaud) et de la lumière dans les calmes à travers les algues. Elles sont neurotoxiques, et bien souvent quelques heures à peine après avoir bu de l'eau contaminée les chiens sont pris de vomissement et de convulsion, puis décèdent. 8 chiens sont déjà morts dans après avoir bu de l'eau du cher et au moins dans la Loire.

Les départements les plus touchés sont donc l'Indre et Loire, le Cher, le Loir et Cher, le Loiret et la Vienne ainsi que le Maine et Loire.

En cette période d'ouverture de la chasse au gibier d'eau il va de soi que nous déconseillons plus que fortement de chasser avec ses chiens aux abords de ses fleuves et rivières.



Dijon, mercredi 30 août 2017

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2017/04632**

Pris en application :  
 art. A 4241 26 du CT (mesures temporaires)

**Autres événements (Présence possible de  
 Cyanobactéries (Canal Briare, Canal du Loing) )**

**Simple information ( tous les usagers - dans les deux sens )****- à partir du 29/08/2017 à 16:00**

- o **Canal du Loing**  
 entre les pk 0 (Écluse de Cepoy) et pk 49 (Râcle de Saint-Mammès)
- o **Canal de Briare**  
 entre les pk 0,000 et pk 56,769

**Commentaire :**

Les fortes chaleurs que connaissent les départements du Loiret et de la Seine-et-Marne peuvent entrainer la présence de cyanobactéries dans les eaux du canal.

Les usagers et les riverains du canal sont donc informés de cette présence possible de bactéries

Il est donc rappelé que la baignade est interdite dans les canaux.

Il est également rappelé que les eaux du canal sont impropres à la consommation.

**Service(s) à contacter :**

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Tour Mercure - 13, avenue Albert Premier, CS 36229, 21062 DIJON  
 CEDEX

Tél : 03 45 34 13 00 - Fax : 03 45 34 12 99

UTI Loire-Seine, 14, bd des belles manières, 45200 MONTARGIS

Tél : 02 38 95 09 20 - Fax : 02 38 98 26 23

**Date limite d'affichage :**

Prochain avis.

Chef d'UTI

**Signé**

Thomas LHEUREUX

